Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-212901516-20260625-DF260611-DE

VILLE DE MORLAIX Département du Finistère	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCE DU JEUDI 25 JUIN 2026
Date de convocation : 19 juin 2026 ***Question : DF n° 26-06-11*** ***Rapporteur : Philippe EUZEN*** ***Nombre de conseillers en exercice : 33*** ***Nombre de conseillers présents : 28*** ***Nombre de conseillers votants : 33*** ***Nombre de suffrages exprimés : 33*** ***Nombre de voix :*** ***Pour : 33*** ***Contre : 0*** ***Abstentions : 0***	Président : Jean-Paul VERMOT. Étaient présents : Jean-Paul VERMOT ; Philippe EUZEN ; Catherine TRÉANTON ; Nathalie BARNET ; Valérie SCATTOLIN ; André LAURENT ; Laetitia ABILY ; Enzo DE GREGORIO ; Yvon LAURANS ; Ismaël DUPONT ; Françoise QUÉINNEC ; Colette LOISEAU ; Marie-Françoise MADEC ; Patricia STÉPHAN ; Marie GALLOUÉDEC ; Marlène CALVIAC ; Camille THOMAS ; David GUYOMAR ; Kristell BRETON ; Catherine MILIN ; Michael RESTIER ; Konshitah ENGUTSAMY ; Glenn LE SAOUT ; Georges AURÉGAN ; Olivier BELLEC ; Daniel BÂCHE ; Bérengère MORISSET BERNARD ; Hélène HETAULT- GUÉZENNEC. Ont donné procuration : Frédéric L'AMINOT à Enzo DE GREGORIO ; Jérôme PLOUZEN à Philippe EUZEN ; Michel BEAUPRÉ à Marie-Françoise MADEC ; Ahamada ZOUBEIRI à Glenn LE SAOUT ; Katell SALAZAR à Catherine TRÉANTON. Secrétaire de séance : Philippe EUZEN.

> DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE L'ÉCOLE MATERNELLE JEAN JAURÈS

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 ;

Vu la délibération DF n° 25-07-10 du conseil municipal du 18 décembre 2025 adoptant la première phase de l'opération de rénovation énergétique de l'école maternelle Jean Jaurès et sa demande de subvention ;

Vu l'avis favorable de la commission des Affaires Générales et Financières en date du 16 juin 2026 ;

Considérant la nécessité de présenter cette opération dans sa totalité ;

Considérant le projet de travaux concernant la rénovation énergétique de l'école maternelle Jean Jaurès pour un montant estimatif hors taxe de 590 866.33 HT € ;

Considérant que la Ville sollicite l'aide de la Région Bretagne dans le cadre du dispositif « Bien Vivre Partout en Bretagne » et de l'État au titre du Fonds Vert pour la totalité des travaux ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-212901516-20260625-DF260611-DE

Les membres de l'assemblée délibérante, à l'unanimité :

- Article 1 : approuvent le projet de travaux concernant la rénovation énergétique de l'école maternelle Jean Jaurès pour un montant estimatif de 590 866.33 € HT ;

- Article 2 : approuvent le plan de financement prévisionnel comme suit :

Financeurs	Taux sollicité	Montant sollicité de la subvention (HT)
Région – Bien vivre en Bretagne	20.0 %	118 173.00 €
Etat – DETR 2026	11.4 %	68 850.00 €
Etat – DSIL 2026	17.0 %	103 276.00 €
Etat – Fonds Vert 2026	31.6 %	182 394.00 €
Autofinancement (Morlaix)	20.0 %	118 173.33 €
Total HT	**100.0 %**	**590 866.33 €**

- Article 3 : autorisent Monsieur le Maire ou son représentant à poursuivre les demandes de subvention et signer tous les documents y afférents ;

- Article 4 : cet acte sera transmis au préfet du Finistère au titre du contrôle de légalité. Il peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois auprès du tribunal administratif de Rennes ou sur le site télérecours citoyen (www.telerecours.fr) à compter de l'accomplissement des mesures de publicité adaptées ou de sa notification.

Le secrétaire de séance,

Philippe EUZEN

Le Maire,

Jean-Paul VERMOT